

Questions orales

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est notoire que, dans certains cas, la charge de travail augmente, dans des programmes comme l'assurance-chômage et d'autres nouveaux programmes. Toutefois, je me ferai un plaisir d'obtenir des informations plus détaillées et d'en faire part à mon collègue le plus tôt possible.

L'ÉCHELLE DE TRAITEMENTS DES CHEFS DE SERVICE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, la vraie raison pour l'accroissement du nombre de postes de direction serait-elle que le gouvernement ne veut pas s'astreindre au programme des 6 et 5 p. 100, qu'il peut payer des chefs de service jusqu'à \$88,000 par année et que, dans d'autres postes, il ne peut pas dépasser \$50,000 par année?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je rejette totalement l'hypothèse sur laquelle le député fonde sa question. Nous appliquons très rigoureusement les normes des 6 et 5 p. 100 que la Chambre a adoptées. Je me réjouis de voir que mon collègue continue d'appuyer ce programme.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES COTISATIONS POUR LES EMPLOYÉS
HORTICOLES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La Commission d'assurance-chômage agit unilatéralement et injustement quand elle oblige les employeurs et les employés horticoles à verser des cotisations d'assurance-chômage dans le cas des employés à temps partiel qui touchent moins de \$250 par an ou qui travaillent moins de 25 jours par an. Le ministre ne convient-il pas avec le secteur horticole au Canada que cette décision manque totalement de réalisme et est injuste envers ces employeurs et ces employés. Prendra-t-il des dispositions pour faire abroger ce règlement et rétablir le paragraphe (1) de l'article 16 de la loi sur l'assurance-chômage qui traitait cette question équitablement?

● (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député n'est peut-être pas de cet avis, mais je crois que de nombreux députés conviennent que les travailleurs agricoles qui comptent parmi les moins bien rétribués méritent la même protection que les autres travailleurs en vertu du régime d'assurance-chômage. Je ne voudrais pas que le député pense, simplement parce que son parti ne reconnaît pas les besoins des travailleurs les moins bien rétribués, que nous devrions suivre cette ligne de conduite.

Je signale au député que nous n'agissons pas unilatéralement. De fait, nous n'avons pas cessé de consulter la Société d'horticulture et d'autres groupements parce que nous voulons que ce programme continue à protéger de façon appropriée le

revenu des travailleurs horticoles. Ces pourparlers se poursuivent de façon très satisfaisante et les propos du député ne peuvent que nuire.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'AVENIR DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CHATHAM

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il n'est pas sans savoir que le gouvernement a l'intention de fermer la BFC de Chatham, mesure qui va entraîner des licenciements dans la région. Il sait très certainement par ailleurs que cette même région connaît un taux de chômage qui varie de 20 à 40 p. 100.

Le ministre pourrait-il nous dire si le ministre de la Défense nationale l'a contacté afin de lui suggérer ou de lui proposer que son ministère prenne en mains les destinées de la BFC de Chatham? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire quelle a été sa réponse?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme chacun sait, le ministère des Travaux publics récupère certaines bases et certains édifices du ministère de la Défense. Parfois il s'en réjouit; d'autres fois, cela lui pose un véritable casse-tête. Les Travaux publics ont déjà récupéré plusieurs bases militaires. Dans le cas qui nous intéresse, je n'ai pas encore été contacté. Je crois savoir que le ministère de la Défense nationale n'a pas l'intention de fermer complètement la base de Chatham. Il compte notamment continuer à se servir de la piste d'atterrissage et d'autres installations de la base, comme l'a expliqué mon collègue de la Défense nationale.

M. Corbett: Voilà qui est très intéressant, madame le Président. Si tel est le cas, il faudrait que le ministre de la Défense nationale corrige les informations divulguées par la presse selon lesquelles il aurait pris contact avec son collègue du cabinet qui est responsable du Nouveau-Brunswick, parce qu'il y a une contradiction foncière entre ce qu'il vient de nous dire et ce que les journalistes ont rapporté.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LE COMITÉ LOCAL

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, la question supplémentaire que je pose au ministre porte sur le fait que le comité directeur de la base de Chatham a fait savoir qu'il souhaitait rencontrer le ministre des Travaux publics et que le député de Northumberland-Miramichi a réclamé pour sa part que l'on cesse de faire des déclarations de principe et que l'on prenne des décisions. Nous connaissons tous la position du ministre. Ce que nous voudrions, c'est qu'il nous promette de rencontrer les membres du comité directeur afin de trouver une solution au problème en sa qualité de ministre responsable du Nouveau-Brunswick dans l'intérêt des chômeurs et de tous les travailleurs qui vont se retrouver eux aussi au chômage à cause de la décision prise par le gouvernement.